

« Affectation en 6^{ème} au collège DU PEVELE des enfants scolarisés dans une école privée »

Madame, Monsieur ;

Votre enfant fréquente actuellement une école privée et vous souhaitez qu'il soit scolarisé au collège public DU PEVELE à la rentrée de septembre 2014.

La circulaire fixant les modalités relatives à la procédure d'affectation des élèves admis en 6^{ème} pour la prochaine rentrée scolaire est arrivée dans toutes les écoles privées le 18 mars. Même si les élèves sont affectés de droit dans leur collège public de secteur, la procédure d'affectation en 6^{ème} étant informatisée avec le logiciel « AFFELNET 6^{ème} » pour que votre projet aboutisse, il est nécessaire de respecter certaines étapes :

Tout d'abord, chaque Directrice et Directeur d'école privée remet à tous les parents la lettre d'informations signée de Monsieur le Directeur Académique et destinée aux responsables légaux ainsi que **la fiche de liaison « AFFELNET 6^{ème} »** qui va permettre l'affectation de l'enfant.

Dans la période du **24 mars au 11 avril** les familles informent et déposent leur demande (fiche AFFELNET 6^{ème}) auprès du Directeur de l'école privée fréquentée et en tout état de cause avant le **05 mai impérativement**. (Attention ! Vacances scolaires du 19 avril au 05 mai) Celui-ci précise sur la fiche de liaison AFFELNET la décision de passage en 6^{ème} et indique le collège DU PEVELE.

Le Directeur de l'école privée fait ensuite parvenir les fiches renseignées et signées avec un bordereau récapitulatif à monsieur le Principal du collège DU PEVELE dès que possible et au plus tard pour le **09 mai**.

C'est ensuite le collège DU PEVELE qui saisit les demandes des familles des enfants des écoles privées qui souhaitent poursuivre leur scolarité au collège public DU PEVELE auprès de l'Inspection Académique pour le **16 mai au plus tard**.

Je rappelle ici que c'est le domicile de la famille et non l'école fréquentée qui détermine le rattachement à un collège public.

Les décisions d'affectation devraient ensuite être connues vers le **13 juin 2014**.

Conseils :

- Compte tenu du nombre élevé de demandes chaque année, il est vivement recommandé de nous faire parvenir une copie de votre fiche de vœu. Par l'intermédiaire de notre site INTERNET les familles peuvent nous écrire par mail nous faisant part de leur intention de scolariser leur enfant au collège DU PEVELE. Les demandes sont alors classées par ordre d'arrivée.
- Les familles qui postulent pour une admission de leur enfant dans *notre section bi-langue « anglais-allemand »* devront remplir en plus une demande spécifique (bientôt disponible) qu'ils devront ensuite faire parvenir directement au chef d'établissement du collège DU PEVELE. Le nombre de places étant limité, une commission de sélection se réunira en juin pour étudier les dossiers et les familles seront averties des résultats début juillet.
- La procédure est la même pour les familles qui postulent pour nos sections européennes : Anglais – Italien – Espagnol.
- Les familles qui envisagent une admission de leur enfant dans *notre section sportive « football »* doivent nous faire parvenir une demande écrite précisant bien leurs coordonnées afin de pouvoir convoquer leur enfant aux tests sportifs de sélection courant mai.